

Cinquième Assemblée Générale de la Fédération Kohinos

5 juillet 2024

en visio-conférence

MLC ou/et Caisses membres représentées et leurs représentant·e·s :

L' Aïga (30, 34 et 48) : Aïga, Sylviane

Le Br'Ain (01) : Catherine Lerda, Bernard Foucrier, Charles VIEUDRIN (Le BR'Ain)

La Cagnole (89) : Pascal Paquin

La Doume (63) : Danielle Nadal

La Fève (83) : La Feve

La Gabare 41 (41) : Brigitte Melay

La Graine (34) : Gérard Straumann (+ un pouvoir à X après son départ)

Le Pezh (22) : Eric

SoliCagnole (89) : Pascal Paquin

Le Galais (Jean-Christophe Sarrot)

Soit 10 MLC ou/et Caisses présentes ou représentées sur 13 (quorum à 6)

Autres membres :

Stéphan, consultant bénévole: présent

Julien Jorry, développeur : présent

Lokavaluto, association : absent

Pascal MONSEU comptable : Présent

Fédération Kohinos, fiche d'identité

Siège social : 49, avenue Jean Moulin, 63540 Romagnat.

Site internet : <https://kohinos.com/>

RNA : W632013367

SIREN : 888077344

SIRET: 88807734400016

Mail : contact@kohinos.net

PROCES-VERBAL DES DEBATS

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 14 heures les membres de la Fédération Kohinos se sont réuni.e.s en Assemblée Générale par visio-conférence.

Monsieur Paquin Pascal, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos est nommé Président de séance.

M. Gérard Straumann, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos est nommé Secrétaire de séance.

Madame Mélay Brigitte et Jacques-Yves, Membres du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos, sont nommés en qualité de scrutatrice et scrutateur.

Rappel : l'année de la fédération commence le 1er avril et se termine au 31 mars de l'année suivante.

Ordre du jour : Il sera présenté et discuté :

- le rapport d'activité d'avril 2023 au 31 mars 2024
- les comptes
- le budget prévisionnel
- une motion proposée par le Conseil Collégial : « Financement du noyau initial »
- le rapport d'orientation

Puis il sera donné la parole à l'Assemblée.

Le QUORUM est atteint avec 10 structures présentes

Scrutateur.e.s : Brigitte et Jacques-Yves

PREMIÈRE RÉOLUTION

Rapport d'activité, présenté par Danielle Nadal (Doume)

Adopté avec 1 amendement qui est pris en compte dans la version qui suit.

I- Les membres de notre fédération

L'équipe d'animation est inchangée depuis le début en 2020 : Pascal Paquin à la trésorerie et au premier contact, Stéphan Gelberger pour les conseils informatiques, Julien Jorry au développement, Danielle Nadal au secrétariat et aux conseils pratiques sur l'utilisation du Kohinos.

Et ne pas oublier l'aide de Marc de la Fève, de Bruno de la Gabare, de Jean-Guy de la Cagnole...

Les Conseils Collégiaux ont maintenu leur rythme mensuel. Ils rassemblent évidemment surtout les représentants des monnaies qui ont déjà installé le Kohinos. Parmi celles-ci, nous devons malheureusement déplorer la mise en sommeil du Babet et de la Chouette, qui étaient régulièrement présents.

Nous avons accueilli cette année-là le Br'Ain de l'Ain, seule monnaie de la région AuRA qui n'avait pas encore choisi sa solution logicielle !

Les trois Gabares se demandent comment utiliser le Kohinos dans une future fédération de trois départements.

Le Galais attend le choix de la future fédération des monnaies bretonnes.

Le Bersak (Réunion) voudrait utiliser le Kohinos à des fins touristiques.

II- Aide aux usagers du Kohinos (Stéphan , Pascal, quelquefois Danielle)

- Territoire en Transition (Dieulefit), intéressé surtout par la notion de caisse de Solidarité Alimentaire.
- la Fève (Toulon)
- le Soudaqui (Pyrénées-Orientales)
- le Pezh (Bretagne, bassin de Trégor et Goëlo) ; le Kohinos a été mis en place il y a deux ans par une équipe qui a abandonné, et qui n'a pas fait de tuilage auprès de la nouvelle, qui découvre tout.

- le Soudicy (Allier), souci technique
- une future monnaie dans la Nièvre ? (contact de Pascal)
- le Cairn (Grenoble) aurait besoin de paiement numérique

Et bien sûr, réponses aux questions pratiques posées en Conseil Collégial.

III- Développement informatique

Nous avons envisagé pendant cette année de nombreuses perspectives d'amélioration et de développement ; elles sont toujours sur la table mais le manque de financement les retarde.

Voir <https://lite.framacalc.org/v8lshtpk5k-a5fs>

Certaines, nombreuses mais plutôt de détail, venaient surtout des monnaies qui ont déjà de l'antériorité dans l'usage du logiciel, la doume et la cagnole en premier. Julien Jorry a pu réaliser les plus faciles. Les autres sont en stand-by.

Une autre concerne le module SoliCagnole, plus complexe et plus abouti que Soli'Doume. La première demande de financement de la Cagnole a été refusée, tout comme la seconde ; (une troisième est prévue pour 5 000 €).

Julien a travaillé aussi avec les informaticiens de la MonA (monnaie sociale SSA de Montpellier), qui utilisent une variante de Kohinos, pour harmoniser les deux.

D'autres développements demanderaient plus d'investissement car il s'agirait d'adapter le Kohinos avec des logiciels déjà existants : BougeTonCoq/Mon Epi, qui propose des outils pour les épicerie participatives, et CoopAnam qui offre des services (ex comptabilité) aux associations. Il s'agirait donc de créer un intermédiaire de paiement. Commun avec Lokavaluto ?

IV - Nos rapports avec le Mouvement SOL et Lokavaluto.

Malgré de nombreuses conversations avec Lokavaluto et le mouvement SOL, nous avons beaucoup hésité avant de déposer une demande de partenariat au mouvement SOL, au même titre que Lokavaluto.

Cependant nous avons finalement demandé ce partenariat, dans la mesure où plusieurs monnaies de la fédération utilisent le Kohinos ; il est donc injuste que tous les financements obtenus par Sol au nom du développement numérique aillent seulement à Lokavaluto, d'autant plus que cela nous bloque toute demande aux mêmes financeurs.

Processus en cours.

CONCLUSION

Cette année 2023-2024 nous a permis de savoir exactement ce que nous voulions. Sans que cela débouche sur du concret, car nos demandes de financement ont été refusées et les apports des monnaies, souvent en difficulté interne, sont plutôt faibles. De ce fait, Julien Jorry est toujours le seul développeur et il a dû prendre du travail ailleurs - sans nous abandonner cependant !

Espérons que le rapprochement avec le mouvement SOL d'une part, et l'engouement pour une version « solidarité alimentaire » d'autre part, vont permettre de débloquer la situation.

Situation qui n'est pas mauvaise si l'on considère que le Kohinos fonctionne bien et répond aux besoins de ceux qui l'ont installé. C'est un acquis qu'on ne peut pas perdre et dont nous pouvons nous féliciter.

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'activité d'avril 2023 au 31 mars 2024 donne quitus moral aux membres du Conseil Exécutif de la Fédération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

Commentaires des présents :

1) le Kohinos et la MonA :

Si Julien est en train de fusionner le kohinos coeur de départ avec le kohinos MonA, c'est pour éviter

qu'il y ait deux logiciels qui divergent mais au contraire qui puissent être utilisés par des MLC, comme la Gemme, qui utilisent Kohinos. Il est fondamental d'avoir un kohinos utilisable par des projets différents, notamment mais pas seulement pour les expérimentations de SSA.

Gouvernance de la MonA : Il est prévu que le Kohinos MonA va être géré de façon indépendante par une nouvelle association, la CACM (Caisse Alimentaire Commune de Montpellier). ce qui arrange la Graine dans la mesure où la MonA ne veut pas de circularité.

L'assemblée se demande si la Fédération Kohinos ne devrait pas insister pour que, dans ces projets de solidarité alimentaire qui utilisent le Kohinos, la circularité apparaisse comme nécessaire.

Défraiement du travail de Julien : on n'a pas encore activé les 6 jours de travail que la Civam avait proposés dans la Convention au nom du développement du rapprochement. Ce financement est pour la Fédération, contre facture. A faire.

2) Nouveau contact 2024

François Cloutier au Québec en lien avec plusieurs mlc voudrait faire comme la Fédération Kohinos, avec notre accord et appui (une extension outre-Atlantique). Suite à 3 mois de discussions avec Stéphan, il trouve les français très en avance sur l'open source et la notion de réseau coopératif.

L'absence de manuel d'utilisation est hélas un défaut à corriger.

DEUXIÈME RÉOLUTION

RAPPORT FINANCIER Exercice 1^{er} Avril 2023 – 31 mars 2024

Cher.e.s membres de la Fédération,

- Je suis Pascal Paquin, membre de Courts Circuits La Cagnole co-fondatrice de la Fédération,
- agissant en qualité de conseiller exécutif de la Fédération Kohinos, en charge de la trésorerie et des finances.
- Je vous présente ces comptes pour cet exercice conformément aux dispositions de l'article 9 de nos statuts.

Nous avons débuté cet exercice comptable le 1^{er} avril 2023 et l'avons clôturé le 31 mars 2024.

Notre Fédération est doté d'une commission trésorerie, d'un conseiller exécutif en charge de la trésorerie et des finances.

Les relevés du compte bancaire et toutes les pièces comptables sont à la disposition de tout membre sur notre site dédié <http://compta.kohinos.net/>.

Un relevé de trésorerie est communiqué à chaque Conseil collégial ainsi qu'un tableau d'analyse des contributions des membres selon les modules de fonctionnement ou de développement à financer.

Tous les éléments de bilan comptable sont aussi portés à la connaissance des membres sur cet autre site dédié <http://documents.kohinos.net/spip.php?article7>

Nous considérerons qu'une vigilance continue est apportée pour l'information de tout membre.

L'association tient donc l'inventaire de ses réserves et de ses investissements ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.

Les opérations comptables ont donc été saisies par Pascal Monseu, puis moi-même en qualité de trésorier et Pascal Monseu en qualité de comptable de la Fédération, avons vérifié les comptes qui vous sont présentés.

Remarques sur les comptes et la trésorerie :

Bilan

- 49.745 € de fonds propres, stable par rapport à l'exercice précédent,
- La trésorerie disponible était de 1.969,23 € au 31.03.24 au lieu de 2.045,26 € au 31.03.23

Compte de résultat

- 20.359,03 € de charges d'exploitation dont la plus grande part sont les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (16.433€) et les coûts d'installation et de maintenance (2.100€) sont nos principales charges ; nos charges de fonctionnement (fournitures de bureau pour 0€, frais bancaires pour 80€, assurance pour 117€, redevances pour brevet licence et marques 258,98 € - logiciel de comptabilité) demeurent très modérées. À noter que cette modération des charges d'exploitation a permis de dégager en trésorerie, grâce aux apports du Br'Ain et du Soudicy, un don de 1.370 € de la Fédération pour la Doume afin de contribuer au financement du noyau initial du logiciel.
- 3.390 € de produit : contributions volontaires des MLC membres et contribution de fonctionnement, soit un montant très inférieur (1/4) à l'exercice précédent
- ce qui entraîne un résultat déficitaire de 16.969 € Ce résultat négatif est d'un montant supérieur aux amortissements de l'année, notre fédération consomme de la trésorerie.
- Le bénévolat est valorisé cette année à hauteur de 8.673 € et constitue toujours la première des ressources.

En conclusion :

Le prochain exercice devrait se dérouler sans empêchements de continuer ensemble mais, sans apports nouveaux et assez conséquents, nous ne pourrions ni réduire les déséquilibres entre les différents membres contributeurs, ni assumer tous nos projets de développement.

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice d'avril 2023 au 31 mars 2024 clos le 31 mars 2024 donne quitus financier aux membres du Conseil Exécutif de la Fédération.

VOTE DU QUITUS FINANCIER : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

Commentaires

Sur les financements par le FDVA 2 au nom du développement numérique :

On l'obtient si c'est la première fois, voire la deuxième, mais ensuite c'est refusé.

Ces financements sont réservés à de petites associations qui n'ont pas ou pas beaucoup de salariés.

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice d'avril 2023 au 31 mars 2024 clos le 31 mars 2024 donne quitus financier aux membres du Conseil Exécutif de la Fédération.

VOTE DU QUITUS FINANCIER : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'avril 2023 au 31 mars 2024 clos le 31 mars 2024 soit -16.969,03 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

QUATRIÈME RÉOLUTION

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses

Logiciel de comptabilité 40

Frais bancaires 60

Serveur internet 120

Noms de domaines 50

Assurance 120

Fournitures bureau 40

Total : 430€

Recettes

Contributions libres des membres 430

Total 430€

Plus ce qui est soumis aux rentrées éventuelles :

* **MAINTENANCE de 3.600 €.**

* **DÉVELOPPEMENT à venir & travaux annexes de 7000 € (APP paiement smartphone, branche Solidarité alimentaire...)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés :

Commentaire de Julien Jorry :

J'aimerais bien que CoopDév intègre le Kohinos pour m'épauler. Et qu'il y ait des financements (3600 euros pour la maintenance c'est peu...)

CINQUIÈME RÉOLUTION

La Fédération s'engage pour que durant son exercice 2024-2025, **20%** du résultat excédentaire de son exercice soient affectées au financement du noyau initial par des versements à l'ADML63 ("la Doume"), Ce noyau initial, assuré par 6 mois de travail d'un développeur (Julien Jorry) et d'un chef de projet (Stéphan Gelberger) de novembre 2018 à avril 2019 avant la reprise par la Fédération, représente les 2/3 des fonctionnalités actuelles du Kohinos.

Cet objectif global s'ajoute au fait que chaque monnaie membre tende à contribuer, à chaque fois et au niveau qu'elle le peut, à ce financement du noyau initial.

Chaque monnaie doit tendre vers 1700€ de participation à ce financement (sauf si possibilité de subvention directement à la Fédé) à ce jour au vu du nombre de monnaies étant adhérentes à la fédération Kohinos. Etant entendu que si d'autres monnaies nous rejoignent ce montant de 1700€ en sera d'autant plus revu à la baisse.

Mais nous savons que cet objectif peut être long à atteindre pour nombre de nos membres.

Aussi cette volonté permanente, cette vigilance, de tendre vers 20% du résultat excédentaire de son exercice doit permettre d'avancer le retour à l'équilibre entre les membres et ainsi de permettre à l'ADML63 ("la Doume") de rembourser le prêt contracté pour le développement initial du Kohinos.

Cette motion devra être reformulée à chaque Assemblée générale jusqu'à épuisement de cette question.

Commentaire sur le remboursement progressif à la doume :

Pour des raisons comptables, nous ne pouvons pas le mettre comme apport. C'est donc forcément comme don, mais il serait intéressant de savoir ce qu'il reste à rembourser. (dette seulement morale, pas une vraie dette)

Demander au trésorier de la doume et le redire à chaque AG.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

SIXIÈME RÉOLUTION

Rapport d'orientation du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

La Fédération va s'employer à :

- * garantir le bon fonctionnement du logiciel en production chez ses membres,
- * permettre le financement des travaux de mise à jour, de maintenance et de développement qui seront nécessaires et mis en oeuvre,
- * tendre à ré-équilibrer les apports des différents membres pour chaque module et pour le financement global du logiciel, notamment pour le financement du noyau initial, toujours porté presque exclusivement par la Doume, (voir Vème résolution)
- * promouvoir la mise en production du logiciel auprès de ses membres qui ne l'ont pas encore activé,

- * promouvoir notre solution logicielle auprès d'autres "Monnaies Citoyennes Locales"
- * Promouvoir notre logiciel auprès de structures mettant en place des Caisses de solidarité alimentaire (inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation)
- * Promouvoir un logiciel modulable, tout en évitant des branches divergentes (et donc travailler les convergences entre la branche "Mona" et la branche "générale" du logiciel.)
- * continuer à être exemplaire dans sa gestion comptable comme dans ses pratiques démocratiques de gouvernance.

(rajoutés par l'assemblée) ;

- * confirmer notre demande au mouvement SOL : que la Fédération Kohinos soit présentée comme partenaire numérique au même titre que l'association Lokavaluto.
- * affirmer que les projets SSA à l'intérieur de la Fédération doivent pleinement utiliser les caractéristiques d'une MLC, à savoir la CIRCULARITE.
- * reprendre le manuel « documents utilisateurs », ébauché mais pas terminé.

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du RAPPORT D'ORIENTATION pour l'année du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, approuve les orientations proposées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après présentation des membres et conformément aux Statuts, prend acte de la composition de la Fédération avec chaque association représentée par une personne physique au Conseil Exécutif :

L' Aïga (30, 34 et 48) : Syviane ou Jérôme

Le Br'Ain (01) : Bernard

La Cagnole (89) : Pascal

La Doume (63) : Danielle

La Fève (83) : Marc

La Gabare 37 (37) : Bruno (sans doute)

La Gabare 41 (41) : Brigitte

La Graine (34) : Gérard

Le Pezh (22) : Eric

SoliCagnole (89) : Pascal

Le Soudicy (03) : Daniel

Le Galais (56) : Jean-Christophe

soit 12 MLCC ou/et Caisses

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs à Danielle NADAL & Pascal PAQUIN porteurs d'une copie ou d'un extrait des présents aux fins à l'effet de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

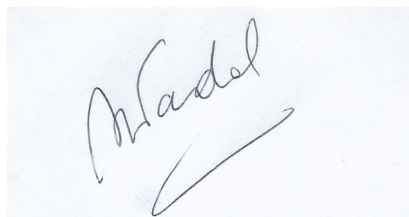
Le présent procès-verbal sera rédigé, synthétisé par Danielle NADAL & Pascal PAQUIN, puis signé numériquement par le/la président.e, les secrétaires et les scrutatrices. scrutateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres représentés

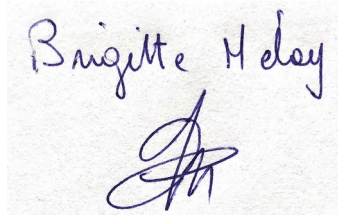
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 22.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, la secrétaire et les scrutateurs.

À Romagnat, Madame Nadal Danielle, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos, Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Danielle Nadal', with a long horizontal stroke underneath.

à Vendôme, Madame Mélay Brigitte, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos, scrutatrice,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte Mélay', with a stylized flourish underneath.

à Dijon, Monsieur Carton Jacques-Yves, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos, scrutateur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques-Yves Carton', with a large, circular flourish.

et à Auxerre, Monsieur Paquin Pascal, Membre du Conseil Collégial de la Fédération Kohinos, Président de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascal Paquin', written over printed contact information for the Fédération Kohinos. The contact information includes the website <https://kohinos.com>, email contact@kohinos.net, Siret number 888 077 344 00016, and RNA number W632013367.